Pour les autorités payernoises, il est pressant de construire une nouvelle STEP régionale pour remplacer les installations, qui sont vieillissantes. Vincent Murith-archives

Le Parlement payernois a accepté la modification du plan d'affectation. Recours possible

Oppositions contre la STEP levées

« DELPHINE FRANCEY

Broye » Le projet d'une Station d'épuration des eaux (STEP) régionale à Payerne, regroupant seize communes fribourgeoises et vaudoises, a franchi une étape jeudi soir. Réuni en séance, le Conseil communal payernois (le parlement) a accepté rapidement et sans sourciller, par 49 voix contre une (et 4 abstentions), la modification du plan d'affectation, et il a levé les trois oppositions déposées par des riverains. Contactés, les trois opposants ne se disent pas surpris par cette décision. Ils attendent de recevoir la notification de l'Etat de Vaud avant de décider s'ils recourent ou non auprès de la Cour de droit administratif et public du canton de Vaud.

Rappelons qu'il est prévu de construire la STEP régionale sur un terrain de plus de 18 700 m², situé à proximité de l'actuelle STEP de Payerne, présentement en zone agricole. Cet important projet mené par l'association intercommunale L'Eparse est devisé à 55 millions de francs. «J'ai surtout peur des odeurs. En fonction de la direction du vent, ça risque de sentir fort. Personne ne peut nous garantir qu'il n'y aura plus d'odeurs», s'inquiète David Bapst, l'un des trois opposants. Cet agriculteur habite à environ deux cents mètres de la future STEP et exploite des parcelles jouxtant le terrain. Le Payernois regrette que les meneurs du projet n'aient pas informé les riverains de l'avancement du dossier avant la séance de présentation en mars 2022.

Nuisances olfactives

Sébastien Gobalet conteste également cette future installation, qui sera voisine de sa maison. «Je ne comprends pas qu'on puisse envisager d'installer une STEP près d'habitations. En tant que propriétaire, mon bien va perdre de la valeur», explique l'opposant, qui pointe également du doigt les nuisances olfactives et sonores. Les autorités payernoises détaillent sur 15 pages les raisons pour lesquelles elles estiment que ces oppositions doivent être levées. Elles s'appuient essentiellement sur différentes lois et règlements. Parmi les arguments avancés, elles mentionnent le rapport d'impact sur l'environnement qui relève que les nuisances olfactives seront diminuées par certaines mesures, comme la couverture des installations avec un traitement de l'air. Elles considèrent que l'argument des nuisances sonores n'est pas recevable, car les habitations sont situées dans une zone industrielle.

«En cas d'énorme casse, nous aurons des frais supplémentaires en attendant la nouvelle installation»

Jacques Henchoz

«La commission comprend les craintes des opposants, mais c'est bien l'intérêt public qui doit être considéré», a relevé Catarina Gonçalves Pina, présidente rapporteuse, en lisant les conclusions du rapport. Un seul membre du législatif, le libéral-radical Pascal Savary, a pris la parole lors des discussions en demandant à la commission si elle avait pris contact avec les opposants. «Non», répond la présidente. «C'est regrettable, il aurait été intéressant d'avoir l'avis de tous les partis», estime le conseiller communal.

Projet retardé

Même si les opposants renoncent à déposer un recours, le projet est à nouveau retardé de plusieurs mois, sachant que le début des travaux était initialement annoncé pour cet été. Jacques Henchoz, municipal et vice-président du comité directeur de L'Eparse, parle d'au moins 9 mois. La commission précise dans son rapport que le planning a été élaboré sans le dépôt d'opposition. «Concernant les délais, on peut s'attendre à une année voire deux ans pour le Tribunal cantonal, cela peut s'échelonner de trois à quatre ans voire plus pour le Tribunal fédéral. Il y a des risques que la STEP ne soit pas terminée durant cette législature», annonce-t-elle.

La mise à l'enquête de la construction de la STEP pourra se faire uniquement si le plan d'affectation de la zone est légalisé. Cette nouvelle procédure pourra aussi être contestée et repousserait encore le calendrier. Le riverain Sébastien Gobalet annonce déjà qu'il fera opposition. «Toute opposition provoque un retard», concède Jacques Henchoz, en rappelant que c'est toute une région qui en pâtit. «La STEP de Payerne et celles des communes partenaires arrivent en fin de vie et ne traitent pas les micropolluants de manière optimale. Si nous sommes confrontés à une énorme casse, nous aurons des frais supplémentaires en attendant la nouvelle installation», poursuit-il. La réalisation du futur chauffage à distance, souhaitée par la commune de Payerne et prévue sur le même terrain que la future STEP, sera aussi retardée par ces procédures. Jacques Henchoz rappelle que l'idée est de mettre à l'enquête simultanément les deux projets. Il assure que le chauffage pourra se faire indépendamment de l'avancement de la STEP. »